

AVIS PUBLIC

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-D'ABBOTSFORD

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

Demande de dérogation mineure

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 612-2018

À la population, que conformément à la directive émise par le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois en raison de la pandémie COVID-19 et l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qu'une session ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford, sera tenue à huis clos par téléconférence, le mardi 6 octobre 2020 à 19 h 00.

Qu'au cours de cette session, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure de monsieur Jonathan Laperle concernant la création du lot 6 356 080 situé sur la rue Ménard.

Que la présente demande de dérogation mineure porte sur le fait que la superficie du lot créé 6 356 080 déroge à la superficie minimale d'un lot dans la zone H-72 tel qu'édicte dans la réglementation à la grille H-72 du règlement de zonage numéro 612-2018 et ce, pour 1458.7m².

Que l'article 3.2.5 du règlement de zonage fait en sorte qu'il est assujéti à la grille de la zone H-72 et est ainsi dérogoire.

Que les lots auraient été conformes à la grille H-31 si ce n'était du fait que le lot projeté chevauche partiellement une autre zone.

Que l'opération cadastrale sur laquelle porte la demande servira à régler la problématique du stationnement vécu par les résidents des bâtiments multifamiliaux sur la rue Ménard en permettant d'agrandir l'aire de stationnement existante.

Que cette demande de dérogation mineure ne semble pas porter préjudice à autrui.

Que le contexte actuel de pandémie empêche tout rassemblement de citoyens en personne.

Que tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en formulant ses commentaires par écrit à l'adresse courriel jr.cloutier@saintpauldabbotsford.qc.ca ou par téléphone au 450 379-5408, poste 222.

DONNÉ à Saint-Paul-d'Abbotsford, ce 21^e jour du mois de septembre deux mille vingt.

Jean-Raphaël Cloutier
Directeur général